

**AVIS PUBLIC  
ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 789**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **15 juin 2026**, le Conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NUMÉRO 789** *modifiant le Règlement numéro 670 décrétant la taxation et les compensations pour les services municipaux de la Ville de Saint-Hyacinthe afin de supprimer la compensation exigible aux résidences deux générations et de modifier le loyer annuel visant les compteurs d'eau.*

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, sauf l'article 2 qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2026. Toute personne intéressée peut le consulter au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 23 juin 2026.



Rebecca Monaco, LL.L., J.D.  
Greffière